

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Blanchet Bernard, Mmes Kilque Sylvie, Dubois-Massé Annie, M. Vandé Yves

Membres absents : Mme Quinard Christine, MM. Brun Samuel, Riccucci Sébastien (pouvoir à Thierry Delplancq)

Quorum : 8

Secrétaire : Mme Cindy Fourré

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024
- Télésurveillance de l'atelier
- Diagnostics énergétiques de l'école et de la salle Albert Peltriaux
- Convention voirie avec la mairie de Sainte-Ouene
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024 à l'unanimité (vote à main levée)

Télésurveillance de l'atelier (délibération N° 1-13/06/2024)

Monsieur le maire propose de mettre en place un système de télésurveillance sur le bâtiment de l'atelier afin de sécuriser les lieux. Un devis a été demandé à la société Nexecur. L'installation a un coût de 199 € HT, soit 238,80 € TTC. Ensuite, deux options sont possibles : achat ou location du matériel avec les tarifs suivants :

- location du matériel avec abonnement à la télésurveillance : 50,40 € HT soit 60,48 € TTC par mois
- Achat du matériel : 948 € HT soit 1 137,60 € TTC auquel il faut ajouter l'abonnement mensuel à la télésurveillance : 34,50 € HT soit 41,40 € TTC

Après échange, le conseil décide à la majorité (pour : 9 / abstention : 1) de mettre en place un système de télésurveillance à l'atelier en achetant le matériel et souscrivant à un abonnement mensuel de télésurveillance. Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis d'achat et d'abonnement.

20h40 : arrivée d'Hélène Raphel

Diagnostics énergétiques de l'école et de la salle Albert Peltriaux **Compte épargne temps**

Le maire, Philippe Jeannot et le 1^{er} adjoint Jacques Mozzi-Ravel présente les audits énergétiques établis par la SIEDS concernant la salle A. Peltriaux et l'école.

L'école est plutôt bien classée seule la cantine aurait besoin d'être rénovée (isolation des murs, fenêtre, système de chauffage ...)

La Salle A. Peltriaux aurait besoin d'une rénovation plus importante notamment concernant l'isolation des murs et du plancher, et le système de chauffage énergivore.

Jacques Mozzi-Ravel propose que la commission bâtiment se réunisse afin d'étudier les 2 dossiers, d'évaluer les travaux nécessaires et les subventions possibles.

Convention voirie avec la mairie de Sainte-Ouenne (délibération N° 2-13/06/2024)

Après de nombreux rebondissements concernant l'entente sur l'entretien des routes et chemins mitoyens entre la commune de Surin et celle de Sainte-Ouenne, il a été convenu avec le maire de Sainte-Ouenne que :

- Chaque commune prendra en charge la totalité de la voirie une année sur deux, la commune de Surin les années impaires et celle de Sainte-Ouenne les années paires.
- L'entretien consiste en :
 - o la taille des haies,
 - o le fauchage des bas côtés sur une largeur de un mètre,
 - o le curage des fossés
 - o l'entretien général de la chaussée des routes et chemins mentionnés ci-dessous.
- voies concernées
 - o Chemin du Javelot (VC 30)
 - o Route de la Maclière (VC 15)
 - o Chemin des Ajoncs (CR 37) : jusqu'à la D 168 (Est) sous la Ruffinière. (1ère partie en terre puis, après la route portion goudronnée).
 - o Chemin des rendez-vous galants (CR 25) (de la D 168 vers la grange Clairbaud, entre la Ruffinière et la Moussière, uniquement la partie goudronnée).

Le conseil municipal donne son accord à la majorité (pour : 10 contre : 1) par vote à main levée pour cette répartition et autorise le maire de Surin, Philippe Jeannot à signer la convention entre la commune de Surin et la commune de Sainte-Ouenne sur la répartition de l'entretien des routes et chemins communaux€.

Compte rendu EPCI et commissions

- o La communauté de communes a délibéré sur le projet d'installation d'un Parc Résidentiel de Loisirs sur la commune de Saint-Christophe sur Roc aux abords du lac présenté aux conseillers au dernier Conseil municipal. Ce projet a été rejeté avec 20 voix contre, 8 pour et 9 souhaitant réduire la superficie du parc résidentiel.

- o Le conseil d'école a eu lieu de 6 juin. Les enseignantes ont partagé leur contentement concernant leurs relations avec la commune et le SIVU remerciant de leur réactivité et de leurs investissements notamment dans le matériel informatique pour la rentrée prochaine. Suite aux nombreuses absences des agents titulaires du SIVU et de ce fait aux différents remplacements, les parents d'élèves souhaiteraient obtenir plus d'informations sur les modifications de personnel. L'information sera transmise à la représentante des parents d'élèves en même temps qu'à l'école par courriel.

La fermeture prévue de classe pour la rentrée prochaine a été actée par l'académie.

- o Conseil syndical du SIVU s'est réuni le 29 mai. L'achat du matériel informatique a été validé. Des nouveaux tarifs concernant la cantine et la garderie ont été votés. Le planning du personnel pour la rentrée prochaine a été présenté et validé.

- o Le 1^{er} adjoint, Jacques Mozzi-Ravel a participé à une journée autour des haies organisée par le Pays de Gâtine. Cette journée venait conclure un cycle sur ce thème composé de formations, de conférences...

○ Le maire, Philippe Jeannot et le 1^{er} adjoint Jacques Mozzi-Ravel ont été auditionné mardi 11 juin pour présenter le projet de voie douce afin d'obtenir des financements européens.

Questions diverses

○ Dans le cadre de la modification du PLUi, la communauté de communes propose que les linéaires des haies protégées soient mis à jour. La commune ajoutera les nouvelles haies plantées dans le cadre du projet Ekosentia.

○ Le maire indique que le SIEDS est revenu vers lui concernant l'enfouissement des réseaux à La Véquière. En effet, le coût des travaux a augmenté de 33 % ce qui a pour conséquence une participation communale plus importante (53 489,79 € au lieu de 28 008 €). Le SIEDS souhaitait savoir si au vu de l'augmentation des coûts la commune souhaitait maintenir le projet. Le maire demande donc l'avis du conseil municipal. Après échange, à l'unanimité, le conseil souhaite maintenir le projet.

○ Les bureaux de vote pour les élections législatives seront tenus par les conseillers suivants :

▪ le 30 juin :

- Matin : Philippe Jeannot, Sylvie Kilque et Yves Vandé
- Après-midi : Annie Dubois-Massé, Bernard Blanchet et Cindy Fourré

▪ le 7 juillet

- Matin : Philippe Jeannot, Jacques Mozzi-Ravel et Hélène Raphel
- Après-midi : Fabrice Chasseau, Yves Vandé et Annie Dubois-Massé

Séance levée à 22h00

Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024

N° 1-13/06/2024	Télésurveillance de l'atelier	Approuvée
N° 2-13/06/2024	Convention voirie avec la mairie de Sainte-Ouene	Approuvée

Président	Secrétaire
P. Jeannot	C. Fourré